



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/15

**Objet : Enfance-Jeunesse & Sports :**  
**Annulation de la mise en place d'une tarification à l'ALSH Jeunes prévue par la délibération n°2019/06 du 22 janvier 2019**

Vu la délibération n° 2019/06 du 22 janvier 2019 portant sur la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les jeunes,

Vu la délibération n° 2019/69 du 28 mai 2019 portant approbation du projet pédagogique, du dossier d'inscription, du règlement intérieur et des tarifs de l'ALSH Jeunes,

Monsieur le Président rappelle la volonté des élus de proposer des animations accessibles à l'ensemble des jeunes de la CCLPA, âgés de 11 à 17 ans.

Monsieur le Président rappelle la tarification initialement prévue pour l'ALSH jeunes :

	Tarifs ALSH Jeunes						
	Allocataire CAF du Tarn					Hors CAF	Hors CCLPA (suppl. au montant QF)
	QF<499	500<QF<699	700<QF<899	900<QF<1099	QF>1100		
1/2 Journée/ Veillée	1,50 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €	3,50 €	5,50 €
Journée	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
PASS annuel	40 €	45 €	50 €	55 €	60 €	50 €	15 €
Transport/ Ramassage	10 € pour l'année						
Sortie A	2 €	3 €	4 €	5 €	6 €	4 €	6 €
Sortie B	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	7 €	9 €
Sortie C	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	9 €	11 €
Repas	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	3 €	5 €

Sortie A : Cinéma, Toulouse, patinoire, piscine

Sortie B : Bowling, Lazer Quest, Trampoline Park, initiations sportives

Sortie C : Acrobranche, Paint Ball, Walibi

Monsieur le Président expose la volonté des élus de la commission Enfance-Jeunesse & Sports, d'annuler la tarification prévue dans la délibération n° 2019/69, comme indiquée ci-dessus, afin d'instaurer la gratuité des animations jeunesse et d'en faciliter l'accessibilité à tous les jeunes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'annulation de la tarification de l'ALSH Jeunes comme prévue dans la délibération n° 2019/69 du 28 mai 2019,
- décide de mettre en place le principe de gratuité pour les actions de l'ALSH Jeunes,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 11 février 2021.



Le Président  
Thierry BASSERRES